



Festival La Virée Trad Édition 2.0

C'est parti! L'édition 2020 débute ce vendredi 9 octobre. Certes de manière différente, mais le plaisir, lui, sera comme toujours au rendez-vous.

Spectacles, ateliers et conférences vous seront présentés gratuitement sur notre page Facebook. Il vous sera également possible de regarder les spectacles en haute définition sur la plateforme latrame-resonances.com/.

Vous trouverez sur notre page Facebook et sur notre site Web tous les détails de notre programmation ainsi qu'un petit guide du festivalier virtuel. www.festivallaviree.com/

Vendredi 9 octobre

- 19 h :** LA SUITE, spectacle avec Marie-Pierre Lecault et Robin Boulianne
- 20 h :** CENDRES D'ÉTÉ, spectacle théâtre, danse et musique

Samedi 10 octobre

- 11 h :** Atelier de podorythmie avec Michel Bordeleau
- 14 h :** Atelier de violon avec Marie-Pierre Lecault
- 17 h :** Conférence « *Les semences paysannes* », avec Patrice Fortier
- 19 h :** GALANT, TU PERDS TON TEMPS
- 20 h :** LE GRAND CHAR ALLÉGORIQUE

Dimanche 11 octobre

- 10 h 30 :** Veillée de danse, activité familiale avec Le Club Gigus
- 14 h :** Atelier de gigue, avec Jean-François Berthiaume
- 17 h :** Conférence « *Marius Barbeau et Carmen Roy sur les routes de la Gaspésie* » avec Pascal Alain
- 19 h :** CONTES CORNUS, spectacle conte et musique avec Brian Perro et Michel Bordeleau



SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous que Carleton a été présente dans les journaux québécois pendant des années grâce au photographe Charles Bernard? En effet, dès 1950 et pendant une quinzaine d'années, ce Carletonnais, né en 1922, a collaboré avec les journaux La Presse, La Patrie, Le Soleil, L'Action Catholique, le *Quebec Chronicle-Telegraph*, Le Progrès du Golfe, le *Dalhousie News* et autres. En plus de ses photos, il agissait en tant que reporter en fournissant l'information à publier dans les journaux.

Membre de l'Association des photographes professionnels du Québec, Charles Bernard, très polyvalent, a photographié nombre d'événements sociaux, politiques, culturels, sportifs, religieux ou familiaux dans la Baie-des-Chaleurs et en Gaspésie. Sans compter les faits divers et les photos artistiques de personnages ou de paysages. Ses photos de « Noum » Bujold, pêcheur de Maria, ou de Wilbert Coffin, lors du procès au palais de justice de Percé, sont de véritables classiques. Certaines de ses photos ont aussi circulé à travers le monde grâce aux dizaines de milliers de cartes postales sur la Gaspésie qu'il a mises en marché.

Fidèle alliée, son épouse Estelle Allard-Bernard a partagé la passion de son mari, tant pour la prise de photos sur le terrain que pour le développement en chambre noire. L'héritage de Charles Bernard et d'Estelle Allard-Bernard constitue un trésor inestimable sur l'histoire de notre coin de pays au milieu du siècle dernier.

Paul Lemieux, historien
Écomusée Tracadieche



Le 7 août 1955, le journal La Patrie publie cette photo prise par Charles Bernard sur laquelle Arthur Landry, gérant de la Coopérative des pêcheurs, pose avec un saumon de 56 livres et 3 onces, capturé par le pêcheur Glenford Brown d'Escuminac.

Ce saumon était le plus gros de l'histoire de la coop.

Photo : Charles Bernard.

Archives du journal La Patrie.



LA VILLE VOUS INFORME

Niveau d'alerte maximal atteint à Carleton-sur-Mer

La Ville de Carleton-sur-Mer applique le niveau d'alerte maximal en regard de la propagation de la COVID-19, en vertu d'un décret du gouvernement du Québec.

De nouvelles mesures s'adressent donc au public pour freiner la contamination. Ainsi :

- le centre Léopold-Leclerc demeure fermé jusqu'à nouvel ordre;
- le camping et le golf municipaux écourtent la saison et seront fermés dès le vendredi 9 octobre;
- les activités et les spectacles prévus au Quai des arts sont suspendus.

Les mesures précédemment annoncées demeurent applicables :

- Toutes les activités de loisirs municipales sont suspendues;
- Toutes les salles communautaires sont fermées;
- La bibliothèque municipale fournit seulement un service de prêt de livres, livrés à l'entrée;
- À l'hôtel de ville :
 - Demande à la population de limiter le plus possible les visites à l'hôtel de ville et de prioriser

- les contacts avec le personnel par téléphone ou par courriel,
- Tenue d'un registre pour les visiteurs,
- Télétravail préconisé pour le personnel.

Rappel des mesures spécifiques

Au palier rouge, des mesures spécifiques temporaires doivent être mises en place afin de ralentir la transmission du virus, notamment:

- Rassemblement dans les domiciles privés interdits;
- Activités de groupe organisées dans un endroit public interdites;
- Activités exercées dans plusieurs lieux suspendues;
- Déplacements non essentiels vers une région, verte ou orange et à l'extérieur du Québec non recommandés.

L'ensemble de ces mesures applicables en zone rouge est publié à Quebec.ca/zongerouge

■ **Zone rouge** ■



Journal municipal
Abonnez-vous à la version numérique à partir du site Web : carletonsurmer.com
lehublot@carletonsurmer.com
629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer QC G0C 1J0
Prochaine date de tombée : 30 octobre à 8 h



Prochaine séance du conseil municipal

Lieu à confirmer
Séance ordinaire : 2 novembre 2020

15 octobre :
5e versement de taxes

Mot du maire

Depuis bientôt trois semaines, le virus circule beaucoup dans le territoire de notre Ville. Après un été exceptionnel, force est de constater que nous devons maintenant changer drastiquement nos habitudes. J'ai une pensée pour les entreprises du territoire qui devront composer avec une diminution importante de leur achalandage et, conséquemment, de leurs chiffres d'affaires. Je nous invite donc à faire preuve de solidarité et, plus que jamais, à encourager nos commerçants locaux. Consommons local!

Je vous invite aussi à soutenir notre industrie culturelle qui vit une période chaotique. C'est primordial pour toute la communauté. Les intervenants culturels font preuve de beaucoup de créativité pour continuer de cultiver notre esprit dans l'adversité. Notamment, du 9 au 11 octobre le festival La Virée Trad nous a concocté une version 2.0 présentée gratuitement sur Facebook. Applaudissons nos acteurs culturels et manifestons notre reconnaissance en participant nombreux!

Gardons aussi en tête que plusieurs travailleurs demeurent en poste dans des conditions difficiles et que cette fâcheuse pandémie fragilise des personnes qui étaient déjà vulnérables. Nos coups de téléphone, nos saluts à la fenêtre, nos sourires dans la rue, tous ces petits gestes peuvent leur apporter un peu de chaleur humaine!

#onseprotège #çasaavedesvies

Bornes de recharge rapides

Ces derniers jours, le Circuit électrique et Hydro-Québec ont procédé à l'installation de deux bornes de recharge rapide (BRCC) dans le stationnement est de l'hôtel de ville. Ces bornes de niveau 3 s'ajoutent à celle de niveau 2 installée par la Ville l'automne dernier.

L'ensemble forme une station de service électrique (SSÉ). En plus de ces accessoires nécessaires à la recharge de véhicules électriques, un abribus de la RÉGIM et un support à vélo complètent cet aménagement voué aux transports collectifs, électrifiés et actifs. La Ville planifie apporter d'autres améliorations à cet espace l'an prochain.

AVIS PUBLIC SOMMAIRE

Avis détaillé sur carletonsurmer.com

Demande de dérogation mineure

Une consultation publique aura lieu le 2 novembre prochain (lieu à confirmer) à compter de 20 h, concernant l'immeuble suivant :

24, rue des Bouleaux

Accepter la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est de 2.83 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul minimale de 6 m.

Défi 100 trousse de dépistage de radon

Le radon, qu'est-ce que c'est ?

Le radon est un gaz inodore et incolore qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qui se répand à la surface du globe. Nous y sommes donc quotidiennement exposés. Durant l'hiver, ce gaz s'emprisonne dans les maisons lorsque les portes et les fenêtres restent closes.

Mesurer la concentration de radon pour réduire son exposition

Saviez-vous qu'une personne sur huit décède des suites d'un cancer du poumon causé par le radon?

Qu'une maison soit neuve ou vieille, le radon peut s'infiltrer par différents endroits tels que les fissures dans les fondations, les planchers en terre battue, les joints de construction, les ouvertures autour des conduits d'évacuation ou encore les vides sanitaires, les siphons de sol et les puisards. **Tout le monde est potentiellement exposé au radon, personne n'est à l'abri.** Une exposition quotidienne au radon augmente considérablement le risque de développer un cancer du poumon. Ce risque est plus important selon le niveau de concentration ainsi que le nombre d'années d'exposition, d'où le besoin d'intervenir rapidement. L'unique façon de savoir si vous avez un problème de radon dans votre maison est d'en mesurer la concentration dans l'air à l'aide d'un détecteur certifié, appelé dosimètre. C'est une mesure que l'on peut réaliser soi-même sans danger. Les coûts des travaux d'atténuation varient en fonction des travaux à exécuter et ils se situent entre 500 et 3000 \$.



Défi 100 trousse de Radon

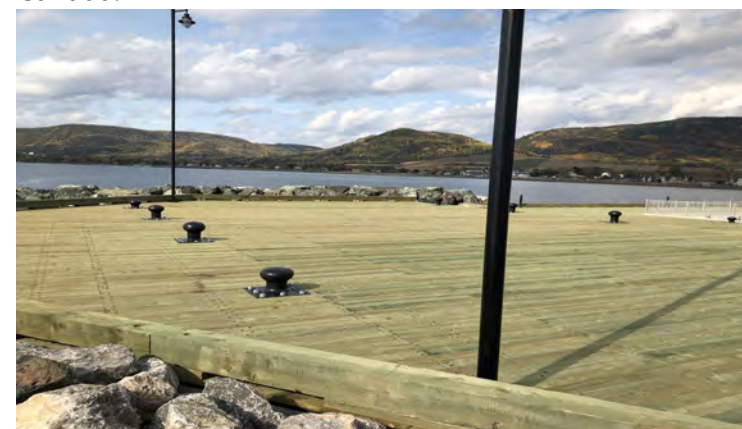
Cette année, la Ville de Carleton-sur-Mer participe au **Défi 100 trousse de dépistage du radon** en collaboration avec l'Association canadienne des scientifiques et technologues en radon (CARST). Nous aurons donc 100 trousse de dépistage du radon à distribuer gratuitement. Il y aura également un webinaire d'information qui aura lieu le 27 octobre 2020, à 19h00.

Pour participer au défi vous pouvez vous inscrire au lien suivant : <https://form.jotform.com/202655742402248>

Vous pouvez également signifier **dès maintenant** votre intérêt à recevoir une trousse de détection du radon ou participer au webinaire en appelant au 364-7073, poste 225 ou par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com. Les trousse seront distribuées au courant du mois de novembre.

Quai maintenant accessible !

Après 21 mois de travaux, le chantier du quai est complété. Il est maintenant accessible. Le nouveau quai est unique en son genre. Deux instances se partagent sa propriété. La plus grande section appartient à Pêches et Océans Canada (MPO). La Ville de Carleton-sur-Mer, quant à elle, deviendra propriétaire de l'extrémité. Cette copropriété Ville et MPO constituera une première au Canada.



La section municipale

Construite en bois, la partie municipale regroupe un espace public et une zone pour la pêche récréative. Chaleureux et fonctionnel, ce lieu unique favorisera toutes sortes d'activités, en plus d'être un lieu de rencontres.

Son accès se fait à pied en longeant le côté ouest du quai. La Ville complétera le printemps prochain l'aménagement de cet espace par l'ajout de bancs, tables de pique-nique et poubelles. De plus, un nouveau stationnement sera érigé sur le terrain de la Ville en face du quai.

La section de Pêches et Océans Canada

La section du MPO est dédiée à la pêche commerciale. Ce ministère confie sa gestion à l'Administration portuaire de Carleton-sur-Mer. Des pêcheurs composent majoritairement le conseil d'administration de cet organisme. La Ville y détient un siège.

Plusieurs citoyens posent la question de l'accès du quai en voiture. Selon l'Administration portuaire, cet accès sera maintenu tant que les automobilistes se stationneront aux endroits appropriés, de façon à ne pas nuire au travail des pêcheurs. Durant les périodes de débarquements intensifs, comme c'est parfois le cas lors de la pêche aux harengs, cet accès sera interdit pour des raisons de sécurité. Du marquage de cases de stationnement sera apposé au printemps.

Visiter le quai, à pied

Dans le but d'offrir aux citoyens, aux visiteurs ainsi qu'aux pêcheurs commerciaux un quai sécuritaire et agréable, les aménagements inciteront la visite du quai à pied. Les automobilistes seront encouragés à recourir au nouveau stationnement.

Fabrique Saint-Joseph de Carleton

Appel d'offres - location de terrains à des fins agricoles

Plusieurs terrains situés au 764, boulevard Perron (au sud et au nord du cimetière de la paroisse Saint-Joseph de Carleton) sont disponibles à être loués à des fins agricoles, pour une durée de location variant de trois à cinq ans.

Toute soumission doit être déposée au bureau de la fabrique situé au 767, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer avant le 14 octobre 2020, 16 h 30.

Pour information supplémentaire: Rachel Lavergne, secrétaire au 418 364-3972 ou mathurinbourg@msn.com.

Avis appel d'offres - déneigement

Contrat du 15 novembre 2020 au 31 mars 2021.

Déneigement du stationnement de l'église incluant le perron et escaliers ainsi que le stationnement du presbytère et épandage d'abrasifs lorsque nécessaire.

Faites parvenir votre soumission à l'adresse courriel suivante: mathurinbourg@msn.com, par télécopieur au 418 364-3082 ou à l'adresse postale suivante avant le 6 novembre 2020, 16 h: Fabrique de Carleton 767, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0.

Voyage au Château Frontenac - annulé

Due à la progression de la COVID-19, le voyage organisé au Château Frontenac de Québec, en collaboration avec le Club des 50 ans et plus de Carleton, prévu le 30 et 31 octobre prochain est annulé.

Avis de dissolution du service Audomarois

Lors de la réunion du 15 septembre dernier, il a été résolu et accepté à l'unanimité de cesser les activités du Service Audomarois. La dissolution dudit organisme sera effective à compter du 1^{er} décembre 2020.

LOISIRS ET SPORTS

Activités à venir

Le circuit des Galopeux

En raison de l'annulation de la course du 11 octobre prochain, l'organisation du circuit des Galopeux vous invite à aller courir, cette même journée et de vous prendre en photo et partagez votre photo sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/lesgalopeux>

Le 17 et 18 octobre 2020, on marche!

Le Grand défi vous invite à marcher 5 km de la maison dans le cadre de La Grande marche. Parce qu'il est essentiel de continuer à bouger et à prendre l'air, il est l'heure de se remettre en marche. Seul ou en famille, et à distance, bougeons pour le bien de notre corps et de notre esprit.